# Note de synthèse

Qu'est-ce que la médiation ? La médiation est une manière différente de résoudre les conflits avant d'aller au tribunal devant un juge, les médiateurs vont d'abord comprendre les conflits, interroger chacun et après avoir compris la raison de ce conflit, il fixera une date pour le premier rétablissement de la communication afin de résoudre le conflit le plus agréablement possible. Cette présentation parlera de l'utilité de la médiation puis des différentes formes de médiation qui existent.

Le plus grand point positif de la médiation est la résolution rapide des conflits et aussi la sécurité de pouvoir être aussi privé que possible, pour ce détail de nombreuses entreprises vont en médiation au lieu d'aller en justice pour ces détails.

La médiation aujourd'hui comporte deux points principaux, la médiation judiciaire, c'est-à-dire lorsque le juge lui-même demande que le conflit passe par les médiateurs pour essayer d'accélérer le processus, auquel cas le juge continue à suivre l'affaire et même si le juge comprend que le l'affaire est devenue compliquée et il ne sera pas possible de régler par les médiateurs il pourra renvoyer l'affaire devant le tribunal.

La médiation conventionnelle est lorsque la personne ou l'entreprise recherche directement le travail de médiateurs pour résoudre le conflit, de nombreuses entreprises recherchent des médiateurs car c'est un moyen plus rapide, beaucoup plus sûr et plus privé de résoudre les problèmes que le tribunal, donc à cause de ces détails est devenir la meilleure méthode de résolution des conflits.

C'est pourquoi la médiation devient si populaire auprès des entreprises ou même des particuliers car c'est un moyen simple et efficace de résoudre les conflits.

# Bibliographie

Kapral, C. (2021, Mai). Médiation et innovation. *Intermédiés*, pp. 20-21.